



DELEGUES EN EXERCICE : 28

NOMBRE DE PRESENTS : 20

NOMBRE DE VOTANTS : 24

L'an deux mille vingt-cinq, le 23 Juin à 18 h 30, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 17 Juin, s'est rassemblé à l'Hôtel de Ville de Cestas, sous la présidence de Monsieur Pierre DUCOUT, Président.

PRESENTS :

Messieurs DUCOUT – BEYRAND – BODINEAU – CELAN - CHIBRAC – GARRIGOU – GASTEUIL - LANGLOIS – PROUILHAC – PUJO - QUINTANO – QUISSOLLE – RECORS - ZGAINSKI

Mesdames – BETTON - BOUSSEAU -- BOUTER – COMMARIEU - ETCHEVERS - MOREIRA - REMIGI

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur BABAYOU
Madame PENARD
Madame ROUSSEL
Madame SILVESTRE

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Madame BINET à Madame REMIGI
Madame HANRAS à Madame BOUTER
Madame SIMIAN à Monsieur BEYRAND

SECRETAIRE DE SEANCE

Madame COMMARIEU est désignée comme secrétaire de séance.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein même du Conseil. Madame COMMARIEU qui a obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Les convocations du Conseil Communautaire ont été affichées en Mairie conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et le procès-verbal de la présente séance sera publié conformément aux articles L5211-1 et L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 8 Avril 2025 est adopté à l'unanimité.

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 JUIN 2025 - DÉLIBÉRATION N° 2025/3/15.

Réf 9

OBJET : ADHESION A LA CHARTE D'ENGAGEMENT AU COLLECTIF DES ACTEURS DE LA TRANSMISSION – REPRISE D'ENTREPRISES – AUTORISATION

Monsieur GARRIGOU expose,

L'exercice par une collectivité locale de sa compétence en matière de développement économique revêt une importance essentielle dans la construction de la dynamique économique de son territoire, en s'assurant, au-delà de l'accueil de nouveaux acteurs économiques, de pouvoir suivre, sensibiliser et faciliter la transmission, cession et reprise des entreprises du territoire.

En effet, face à une population de dirigeants vieillissants, les politiques d'incitation et d'appui à la transmission-reprise d'entreprise sont cruciales pour maintenir la vitalité économique ainsi que les emplois existants en dépendant.

En Nouvelle-Aquitaine, plus de 110 477 dirigeants d'entreprises (TPE) ont plus de 55 ans, dans les secteurs de l'industrie, de l'artisanat, du commerce et des services, soit 34.40 % du nombre total des entreprises de moins de 10 salariés.

D'ici 10 ans, plusieurs dizaines de milliers d'entreprises seront à céder. L'industrie, l'artisanat et l'agriculture seront fortement impactés.

La Communauté de Communes Jalle Eau Bourde, compte tenu de son tissu économique riche et diversifié, sera également soumise à cette même tendance avec un enjeu majeur de conservation des compétences, des savoir-faire, des emplois, du maintien des activités et des services de proximité, participant à l'équilibre global de son territoire.

La Région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de sa feuille de route Néo Terra et du Schéma régional Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) 2022 – 2028 vise à rassembler et mobiliser tout l'écosystème pour :

- Démontrer et redonner de l'intérêt à la transmission / reprise,
- Faire de la reprise une opportunité de développement des TPE et PME existantes en encourageant la croissance externe,
- Faire de la reprise une opportunité de développement de l'entreprise en activant les leviers liés aux transitions (écologique, énergétique, numérique, sociale, technologique...),
- Rendre plus lisible l'offre d'accompagnement existante et le réseau des conseillers présents sur le terrain,
- Renforcer et animer un écosystème favorable à la transmission – reprise.
- Favoriser la transmission et anticiper sur l'immobilier, le financement et la préparation du cédant à transmettre son entreprise,
- Agir sur la transmission avec les acteurs locaux et les professionnels capables d'avoir une analyse fine de la situation.

Dans le cadre du déploiement de cette feuille de route régionale de la Transmission-Reprise et en tant qu'actrice du développement et de l'attractivité économique, la Communauté de Communes Jalle Eau Bourde est invitée à rejoindre le Collectif des Acteurs de la Transmission en Nouvelle-Aquitaine qui a pour objectif de :

- Partager les bonnes pratiques, les actualités ;
- Améliorer le travail des acteurs sur le terrain ;
- Proposer des expérimentations dans les territoires et / ou les filières ;
- Promouvoir la transmission / reprise ;
- Accompagner la Région dans le déploiement de sa feuille de route.

Il associe les directions opérationnelles des Pôles DEE, Formation & Emploi et de la DATAR, et réunit aujourd'hui, plus de 70 acteurs de l'écosystème néo-aquitain de la transmission-reprise (territoires, consulaires, structures associatives, institutionnels, fédérations, experts-comptables...) souhaitant réfléchir et agir collectivement en faveur de la transmission-reprise d'entreprises.

Il se réunit 2 à 3 fois par an dans le cadre d'ateliers.

En appui de cette démarche partenariale, la Région a décidé, en mai 2024, de lancer un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Soutien aux projets d'expérimentation – Transmission » ouvert aux signataires de la Charte, adhérents du Collectif, avec pour objectif d'identifier et accompagner financièrement des initiatives innovantes en matière d'accompagnement des cédants et des repreneurs dans les territoires.

Enfin, pour promouvoir la transmission et faciliter la mise en relation des cédants et repreneurs, la Région organise annuellement depuis 2018, l'évènement phare « le Mois de la transmission en Nouvelle Aquitaine » qui se déroule en novembre en partenariat avec les acteurs de l'accompagnement et les EPCI.

Considérant ainsi :

- L'importance de maintenir l'activité économique et les emplois des entreprises du territoire ;
- La part croissante de dirigeants de plus de 55 ans toutes activités confondues sur le territoire,
- La nécessité de prévenir la fermeture d'entreprises par manque d'anticipation et/ou mauvaise gestion de la cession / transmission par leurs dirigeants,
- La dynamique portée par la Région Nouvelle-Aquitaine afin de porter activement le sujet avec l'ensemble des partenaires du territoire,

Il nous semble alors indispensable que la Communauté de Communes Jalle Eau Bourde puisse pleinement s'impliquer dans la réflexion, l'animation et le portage concret de cette thématique pour la pérennité économique de notre territoire.

Il vous est proposé de :

- Signer la charte valant demande d'adhésion permettant à la Communauté de Communes Jalle Eau Bourde d'intégrer Collectif des Acteurs de la Transmission en Nouvelle-Aquitaine ;
- Participer aux ateliers spécifiques organisés par ce collectif afin de contribuer aux réflexions et actions à engager ;

- Animer la thématique localement auprès des entreprises et des structures d'accompagnement (dont les chambres consulaires) et de représentation (clubs d'entreprise, associations de commerçants) en coordination avec les événements de la Région NA notamment.

Entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- Autorise le Président à signer la charte valant demande d'adhésion permettant à la Communauté de Communes Jalle Eau Bourde d'intégrer le Collectif des Acteurs de la Transmission en Nouvelle-Aquitaine ;
- Participer aux ateliers spécifiques organisés par ce collectif afin de contribuer aux réflexions et actions à engager ;
- Animer la thématique localement auprès des entreprises et des structures d'accompagnement (dont les chambres consulaires) et de représentation (clubs d'entreprise, associations de commerçants) en coordination avec les événements de la Région NA notamment.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LE PRESIDENT – Pierre DUCOUT

LA SECRETAIRE DE SEANCE,
Marie-José COMMARIEU



Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte tenu de la réception en Préfecture le 24/06/2025 et de sa publication sur le site internet de la Communauté de Communes le 25/06/2025

24/06/2025

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.



CHARTRE D'ENGAGEMENT AU COLLECTIF DES ACTEURS DE LA TRANSMISSION – REPRISE D'ENTREPRISES

**PROMOUVOIR LES TRANSMISSIONS D'ENTREPRISES ET CONTRIBUER AU DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE ET ENTREPRENEURIAL DE NOUVELLE-AQUITAINE.**

Vu la délibération n° 2022. 950.SP du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine du 20 juin 2022 relative à l'adoption du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) ;

Vu la Commission n°5 "Economie Territoriale, Economie Sociale et Solidaire, Insertion par l'Activité Economique, Economie circulaire, Tourisme" réunie et consultée ;

Vu la délibération n° 2022. 1742.SP du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine du 17 octobre 2022 relative à l'adoption de la feuille de route Transmission / reprise.

PREAMBULE

Un enjeu économique

L'objectif du collectif est de promouvoir et de contribuer au développement économique et entrepreneurial sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine en favorisant les transmissions reprises d'entreprises. Par leur savoir-faire, leur compétitivité et leur attractivité, les entreprises de Nouvelle-Aquitaine contribuent quotidiennement au rayonnement et au développement de l'économie néo-aquitaine.

Un enjeu social

Un des objectifs du collectif en agissant en faveur de toutes les transmissions / reprises d'entreprises est de préserver les sièges sociaux des entreprises en Nouvelle-Aquitaine après une transmission, de préserver les emplois et de maintenir les savoir-faire, la création d'emploi, et l'entrepreneuriat.

Un enjeu d'animation et de mobilisation des acteurs

Un des objectifs du collectif est de mobiliser tous les acteurs de la transmission d'entreprises de Nouvelle-Aquitaine afin de faciliter le travail partenarial sur le terrain, la communication, le partage d'expérience et l'expérimentation locale.

Une feuille de route Transmission Reprise pour donner un CAP :

En déclinaison de Néo terra et du SRDEII, une feuille de route vient renforcer l'intervention régionale comme chef de file sur cette thématique et définit les pistes d'actions prioritaires pour répondre à cet enjeu régional pour les six prochaines années.

Cette feuille de route se compose de **4 axes stratégiques**.

1. **L'anticipation comme enjeu majeur (sourcing) :** améliorer les connaissances
2. **La mobilisation et le pilotage des acteurs :** impulser la création d'un « **collectif des acteurs de la Transmission** » et faire du « Mois de la Transmission en Nouvelle-Aquitaine » un évènement incontournable et fédérateur.
3. **Le soutien aux transmissions et reprises à impacts** (territorial et de développement) en intégrant une prise en compte des enjeux environnementaux et sociétaux.

4. **Les outils financiers pour favoriser la transmission – reprise** : mobilisation des prêts d'honneur, des garanties/cautions, les partenariats bancaires, les fonds d'investissements régionaux...

Dans le cadre de cette feuille de route, et de l'axe stratégique n°2 – la mobilisation et le pilotage des acteurs, il est proposé de créer « **un collectif des acteurs de la transmission** ».

Un collectif pour fédérer et initier des expérimentations :

Un collectif piloté et animé par la Région Nouvelle-Aquitaine.

Un collectif composé de tous les acteurs de la transmission qui souhaitent agir en faveur de la transmission – reprise.

Un collectif qui se veut un lieu d'échange, de partage d'expériences, de bonnes pratiques pour favoriser les synergies entre les acteurs.

Un collectif régional avec des déclinaisons locales à inventer / expérimenter.

Un collectif pour 4 missions :

- ✓ Partager les connaissances, les bonnes pratiques, les actualités ;
- ✓ Améliorer, faciliter et fluidifier le travail des acteurs sur le terrain ;
- ✓ Contribuer au bon déploiement de la feuille de route **et proposer des expérimentations dans les territoires et/ou les filières / secteurs ;**
- ✓ Promouvoir et valoriser la transmission / reprise.

Article I. Objet de la Charte

La présente charte, a pour objectif de fixer les engagements des signataires de la charte et les objectifs communs.

L'envie d'agir ensemble au service de l'intérêt général sur la Thématique « Transmission – Reprise »

- Dialoguer
- Partager
- Expérimenter
- Capitaliser
- Innover ensemble
- Mutualiser

Article II. La composition du réseau des acteurs de la transmission

Toutes structures associatives / entreprises / institutionnelles impliquées dans la transmission d'entreprises et qui le souhaitent peuvent signer la charte d'engagement du collectif des acteurs de la Transmission.

Les parties s'engagent à se respecter mutuellement, et à travailler en confiance.

Article III. Les modalités d'action

Il est proposé aux membres du collectif 2 à 3 rendez-vous annuels en présentiel sur une demi-journée ou une journée selon les travaux et les thématiques abordées.

Un calendrier prévisionnel est proposé (février – juin – octobre) mais qui pourra évoluer en fonction des circonstances.

Article IV. Les moyens d'action du collectif mis à disposition par la Région

Des moyens financiers pour assurer les moyens d'actions du collectif, la Région allouera un budget annuel pour financer des expérimentations (actions collectives) dans les départements ou territoires, des enquêtes ou des études pour améliorer la connaissance. Ce budget évoluera en fonction.

Une équipe :

La direction de l'économie territoriale assurera le pilotage et la gestion administrative et logistique de l'animation du collectif en lien et avec l'appui des référents « Transmission » des Directions du Pôle DEE et DATAR.

Article V. Les engagements des membres du collectif

S'engager à signer une charte pour participer à la vie du collectif à titre gracieux ;
S'engager à participer aux deux ou trois rendez-vous annuels du collectif – travaux – manifestations ;
S'engager à contribuer aux 4 missions du collectif et à la promotion de la Transmission Reprise d'entreprise.

Article VI. Durée de l'engagement

La signature de la charte est conclue pour une durée de 3 ans (2023 – 2025). Toutefois, chaque membre peut à tout moment se retirer du partenariat par la réalisation d'un courrier simple avec accusé de réception adressé à la Région Nouvelle-Aquitaine.

Article VII. Protection de vos données personnelles

Pour permettre les échanges entre membres, la Région collecte les données personnelles utiles (nom et prénom du représentant, adresse courriel, numéro de téléphone, adresse postale de l'établissement, association ou de la collectivité ou de son représentant). Ces données sont traitées par la Région Nouvelle-Aquitaine et pourront être utilisées à des fins d'invitation / correspondance dans le cadre de la vie du collectif des acteurs de la Transmission.

Les données seront conservées sur le serveur de la Région Nouvelle-Aquitaine pendant la durée de l'engagement bénévole.

Toutes les personnes et structures engagées peuvent exercer leur droit d'accès, rectification, limitation, opposition, effacement et adresser toute demande concernant le présent traitement auprès de la déléguée à la protection des données de la Région Nouvelle-Aquitaine : [accéder au formulaire d'exercice des droits](#)

Pour plus d'information sur notre politique générale en matière de protection des données : <https://www.nouvelle-aquitaine.fr/protection-donnees-personnelles.html> »

Article VIII. Adhésion à la charte

Tout signataire est réputé s'engager moralement à respecter les principes énoncés dans la présente charte.

Son accord prend effet à compter de la signature de la Charte.

La Région Nouvelle-Aquitaine

Monsieur Alain ROUSSET - Président

La Structure membre du collectif des
« acteurs de la Transmission – Reprise »

Nom de la Structure :

Nom Prénom et Qualité du Représentant
légal de la Structure

Date de la signature